

Construction derrière ma maison

Par Gizzeria, le 01/12/2014 à 20:37

Suite à la construction de ma maison il y a 1 an et demi derrière chez moi c était un jardin !la maison construite donnait derrière chez mon voisin. je n avais pas de maison prévue or le promoteur n a pas réussi a vendre et a donc décidé de séparer le terrain en 2 je me retrouve donc avec une maison cubique donc un blokaus alors que j avais une vue sur la campagne. Il y a la porte d entrée qui donne sur mon jardin ainsi qu une meurtriere a l étage que je vois quand j ouvre les vélux des chambres ainsi qu une sorte de globe côté droit idem donnant sur mon jardin/le vitrage serait prévu opaque....je m estime lésée car cette maison je l ai achetée le prix en fonction de sa situation or aujourd'hui j ai un vis à vis donc une dévalorisation de ma maison : ai je droit à un recours?merci

Par domat, le 01/12/2014 à 20:43

bjr,

avez-vous un document ou le promoteur s'était engagé à ne pas construire sur cette parcelle ? avec la loi ALUR, qui vise à densifier le foncier (suppression du COS), il faut dira adieu aux vues sur la campagne, la mer ou la montagne.

d'ailleurs c'était déjà un peu le cas, car les tribunaux dans des cas similaires, indiquaient souvent qu'in n'est pas propriétaire de la vue. cdt

Par Gizzeria, le 01/12/2014 à 21:18

Bjr non nous n avons pas de document mais un plan de masse que nous avons signé montrant que notre jardin donnait sur un autre jardin mais ils ont finalement divisé le terrain en 2 de plus j ai payé plus cher ma maison et finalement j ai un blokaus qui est le seul autour de maisons traditionnelles